Cinquante deuxième année. - N ° 88 A Lundi 7 et mardi 8 mai 2018

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1094

50 – MANCHE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE COUTANCES

Ventes et cessions

793 519 232 RCS Coutances.
NOMOSPHERE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 376833 EUR.
Adresse : 53, avenue de la Pierre Vallée, Zone Artisanale de l'Estuaire, 50220 Poilley.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion PROJET DE FUSION ENTRE SPOT COFFEE Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros Siège social : 52, Boulevard de l'Yerres - Immeuble carré Haussmann 91000 EVRY 491 575 130 RCS EVRY ET NOMOSPHERE Société par actions simplifiée au capital de 376 833 euros Siège social : 53, Avenue de la Pierre Vallée - ZA de l'Estuaire 50220 POILLEY 793 519 232 RCS COUTANCES AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à POILLEY du 26 avril 2018, La société SPOT COFFEE, société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros, dont le siège social est 52, Boulevard de l'Yerres - Immeuble Carré Haussmann - 91000 EVRY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro 491 575 130, et la société NOMOSPHERE, société par actions simplifiée au capital de 376 833 euros, dont le siège social est 53, Avenue de la Pierre Vallée - ZA de l'Estuaire - 50220 POILLEY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Coutances sous le numéro 793 519 232, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société SPOT COFFEE par la société NOMOSPHERE. La société SPOT COFFEE ferait apport à la société NOMOSPHERE de la totalité de son actif, soit 505 378,67 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 277 701,43 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 227 677,24 euros. En rémunération de cet apport net, 80 000 actions nouvelles de 1,00 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société NOMOSPHERE à titre d'augmentation de son capital social de 80 000,00 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 147 677,24 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à deux (2) actions de la société NOMOSPHERE pour une (1) action de la société SPOT COFFEE. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2018, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société SPOT COFFEE depuis le 1er janvier 2018 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société NOMOSPHERE. La société SPOT COFFEE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de

réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce d'EVRY pour la société SPOT COFFEE en date du 4 mai 2018, - au greffe du Tribunal de commerce de COUTANCES pour la société NOMOSPHERE en date du 4 mai 2018. Pour avis.

